Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 246 Vœu relatif à un rapport annuel sur les déchets de l'administration parisienne.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le dernier Conseil de Paris a débattu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets à Paris ;

Considérant que ce rapport ne comportait pas d'éléments sur le volume et le traitement des déchets produits par l'administration parisienne ;

Considérant que l'administration parisienne produit une grande variété de déchets par la diversité de ses métiers : bureaux, espaces verts, restaurants administratifs, etc. ;

Considérant qu'un tel document permettrait d'adapter les actions adoptées afin que l'administration parisienne produise moins de déchets et les valorise au mieux ;

Considérant que la trajectoire « 0 déchet » adoptée par le Conseil de Paris suppose une action exemplaire et volontariste de l'administration parisienne ;

Sur la proposition de Mme Marie-Laure HAREL et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris présente au Conseil de Paris un rapport annuel sur la prévention, la collecte et le traitement des déchets de l'administration parisienne.